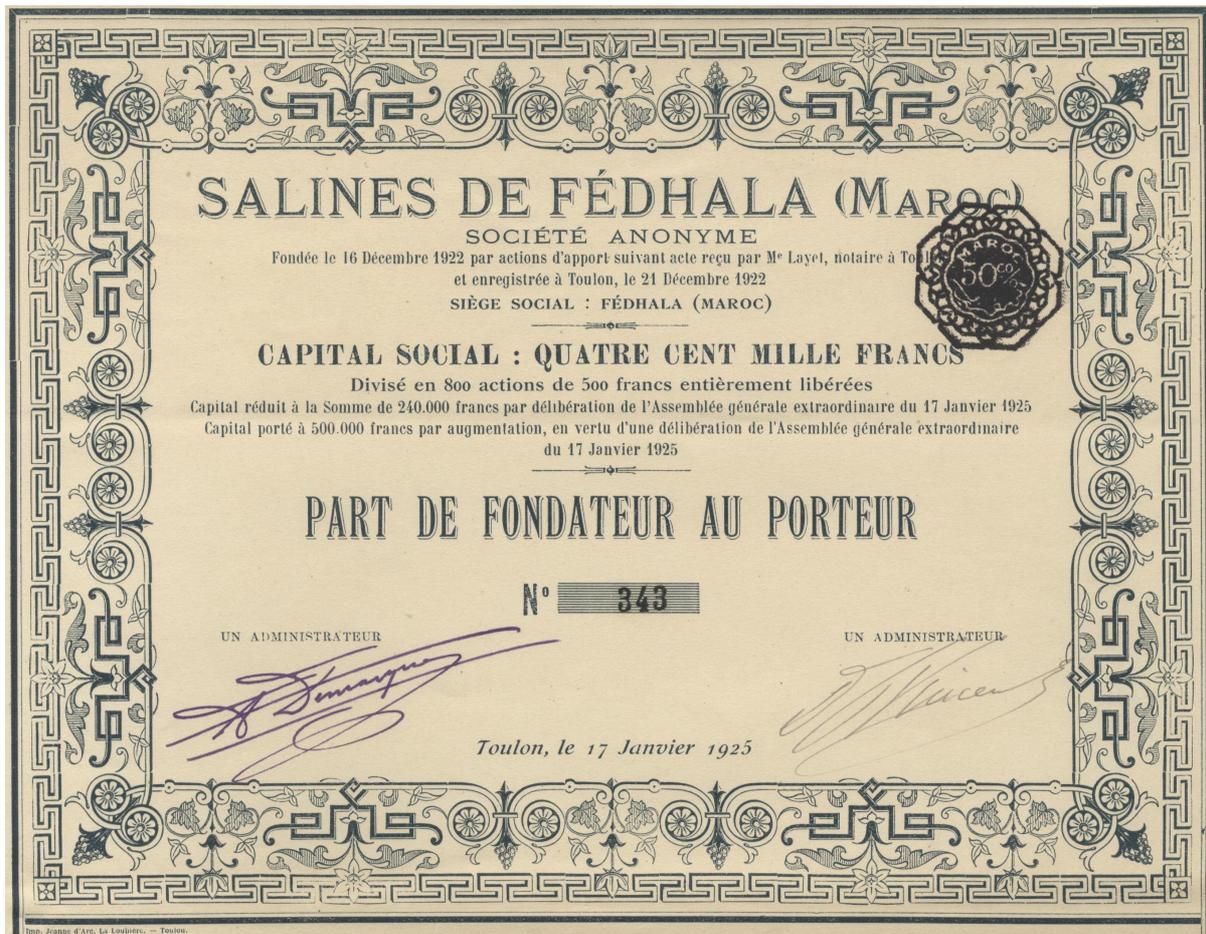


Mise en ligne : 14 février 2017.  
Dernière modification : 6 juillet 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SALINES DE FÉDHALA

S.A., 16 décembre 1922 p. 99 ans.



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
SALINES DE FÉDHALA (MAROC)

Société anonyme

Fondée le 16 décembre 1922 par actions d'apport suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Layet, notaire à Toulon, et enregistrée à Toulon. le 21 décembre 1922

Siège social : Fédhala (Maroc)

CAPITAL SOCIAL : QUATRE CENT MILLE FRANCS

Divisé en 800 actions de 500 francs entièrement libérées

Capital réduit à la somme de 240.000 francs par délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 17 janvier 1925

Capital porté à 500.000 francs par augmentation, en vertu d'une délibération de  
l'assemblée générale extraordinaire  
du 17 janvier 1925

PART DE FONDATEUR

Un administrateur (à gauche) : Augustin Demarque

Un administrateur (à droite) : ?

Toulon, le 17 janvier 1925

Imp. Jeanne d'Arc. La Loubière. — Toulon

---

SALINES DE FÉDHALA

S.A. frse au capital de 0,4 MF

Siège social : à Fedhala

Siège administratif : Toulon, 9, av. Colbert

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 927)*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 à 6 membres français, nommés p. 1 an, propr. de 20 actions.

REBOUL, à Toulon ;

DEMARQUE (Augustin), à Toulon ;

CAP (Auguste), à Toulon ;

CULLEYRIER (Joannès), à Casablanca.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DORGUEIL (Ernest).

ARFERAND (Théophile).

Objet. — La fab. du sel, le commerce, la préparation industrielle sous toutes les formes généralement quelconques des produits des salines de Fédhaha au Maroc, et la création et l'expl. de toutes fabriques, maisons de vente ayant le même objet, soit au Maroc, en France ou dans les colonies

Capital social. — 0,4 MF en 800 act. ord. de 500 fr.

Parts bénéficiaires. — 800 parts, sans valeur nominale.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 10 % p. l'amortissement des immeubles ; un prélèvement facultatif p. constituer une rés. extraordinaire ; 7 % du montant libéré des act. Le solde, sous déduction des sommes qui peuvent être reportées à nouveau : 20 % au conseil ; 60 % aux act. ; 20 % aux parts de fondateurs.

---

AEC 1937/765 — Salines de Fédala, FÉDALA (Maroc),

Siège administratif : 5, rue Berthelot, Toulon (Var).

Capital. — Société anon. marocaine, fondée le 16 décembre 1922, au capital de 700.000 fr. en 1.400 actions.

Objet. — Fabrication, commerce, préparation industrielle du sel.

Conseil. — MM. Edmond Vincent, présid. ; André Demarque, Gustave Gas, Henri Mollard, Charles Reboul.

---

AEC 1951/839 — Salines de Fédala, FÉDALA (Maroc).

Siège administratif : 5, rue Berthelot, Toulon (Var).

Capital. — Société anon. marocaine, fondée le 16 décembre 1922, au capital de 1.400.000 fr. en 2.800 actions.

Objet. — Fabrication, commerce, préparation industrielle du sel.

Conseil. — MM. Edmond Vincent, présid. ; Jacques Vincent, Jacques Pichot de Champfleury, Jean Enjalbert [1956-1480 : Salines domaniales de l'Est], Pierre Adelus, Gaston Gaudois.

---